



**JUIN 2023**

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**  
**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE**

**RESUME NON TECHNIQUE**

Adresse : 8 rue fontaines des jardins 16500 Confolens  
Tel : 0545841408  
Mail : [contact@charente-limousine.fr](mailto:contact@charente-limousine.fr)  
Web : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr)

## RESUME NON TECHNIQUE

1	Présentation du territoire .....	2
2	Objectifs du PCAET .....	2
3	La démarche du PCAET .....	3
3.1	Structuration de la stratégie.....	4
4	L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) .....	5
4.1	Démarche globale .....	5
4.2	Articulation et cohérence du PCAET avec les autres plans/schémas/programmes.....	5
5	Diagnostic PCAET .....	8
5.1	Des consommations marquées par le transport, l'industrie, le résidentiel.....	8
5.2	Les émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du changement climatique.....	8
5.3	Des émissions de gaz à effet de serre portées par les secteurs agricole, du transport et de l'industrie .	8
5.4	Potentiel de séquestration des gaz à effet de serre .....	9
5.5	La production des EnR en Charente limousine .....	10
5.6	Synthèse sur la qualité de l'air .....	11
5.7	La vulnérabilité au changement climatique .....	11
6	Etat Initial de l'Environnement.....	15
6.1	Le milieu physique.....	15
6.2	Milieu naturel et biodiversité.....	16
6.3	Paysage et patrimoine culturel, architectural et archéologique .....	20
6.4	Milieu humain .....	23
6.5	Synthèse de l'état initial de l'environnement .....	25
6.6	Synthèse des enjeux environnementaux du territoire.....	26
7	Incidences du programme d'action du PCAET sur l'environnement.....	28
7.1	Incidences du PCAET sur les sites Natura 2000 .....	30
7.2	Mesures Eviter, Reduire ou Compenser (ERC) assorties de l'analyse des incidences du programme d'actions .....	31
8	Indicateurs de suivis environnementaux .....	32

# 1 PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes de Charente Limousine a été créée le 20 décembre 2016 avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle s'est formée à la suite de la fusion des communautés du Confolentais (25 communes) et de Haute-Charente (37 communes).

Communauté de Communes  
de Charente Limousine

58 Communes

36000 habitants

1394,9 km<sup>2</sup>

26  
habitants/km<sup>2</sup>



## 2 OBJECTIFS DU PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air (GES et polluants). Il permet, sur la base d'un diagnostic du territoire, de définir des objectifs stratégiques et opérationnels pour :

- Atténuer et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Maîtriser la consommation d'énergie.

Conformément à la loi Transition Ecologique pour la Croissance Verte de 2015, et au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET, la Communauté de Communes de Charente Limousine s'est engagée pour la première fois dans l'élaboration de son PCAET par délibération en novembre 2019 pour construire un document cadre de la transition écologique. Après une phase d'études (2019-2021), une phase de co-construction avec les acteurs locaux (2021-2022), une phase de transmission (novembre 2022) et enfin une phase de validation (XXXX), le PCAET a été approuvé par le conseil communautaire (XXXXX).

### 3 LA DEMARCHE DU PCAET

La démarche d'élaboration du PCAET s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration du programme d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation qui valident et finalisent la démarche (Cf. fig. 1).

Figure 1 : démarche d'élaboration du PCAET de la CCCL



Il est important de préciser, en préambule, que l'élaboration du PCAET s'est déroulé en grande partie durant les années 2020 et 2021 pendant lesquelles la capacité de mobilisation de collectifs de travail a été fortement réduite par la crise sanitaire. Aussi, de nombreuses consultations ont eu lieu sous forme d'échanges individuels. L'élaboration de la stratégie énergie climat de la Communauté de Communes de Charente Limousine, s'est déroulée en trois temps :

Un temps de réflexion avec les élus faisant suite à la présentation du diagnostic PCAET a permis de définir les sept axes d'actions autour desquels s'articulera le programme d'actions. Ce travail collectif a été conduit par la commission Aménagement Développement durable et par le bureau de la CCCL.

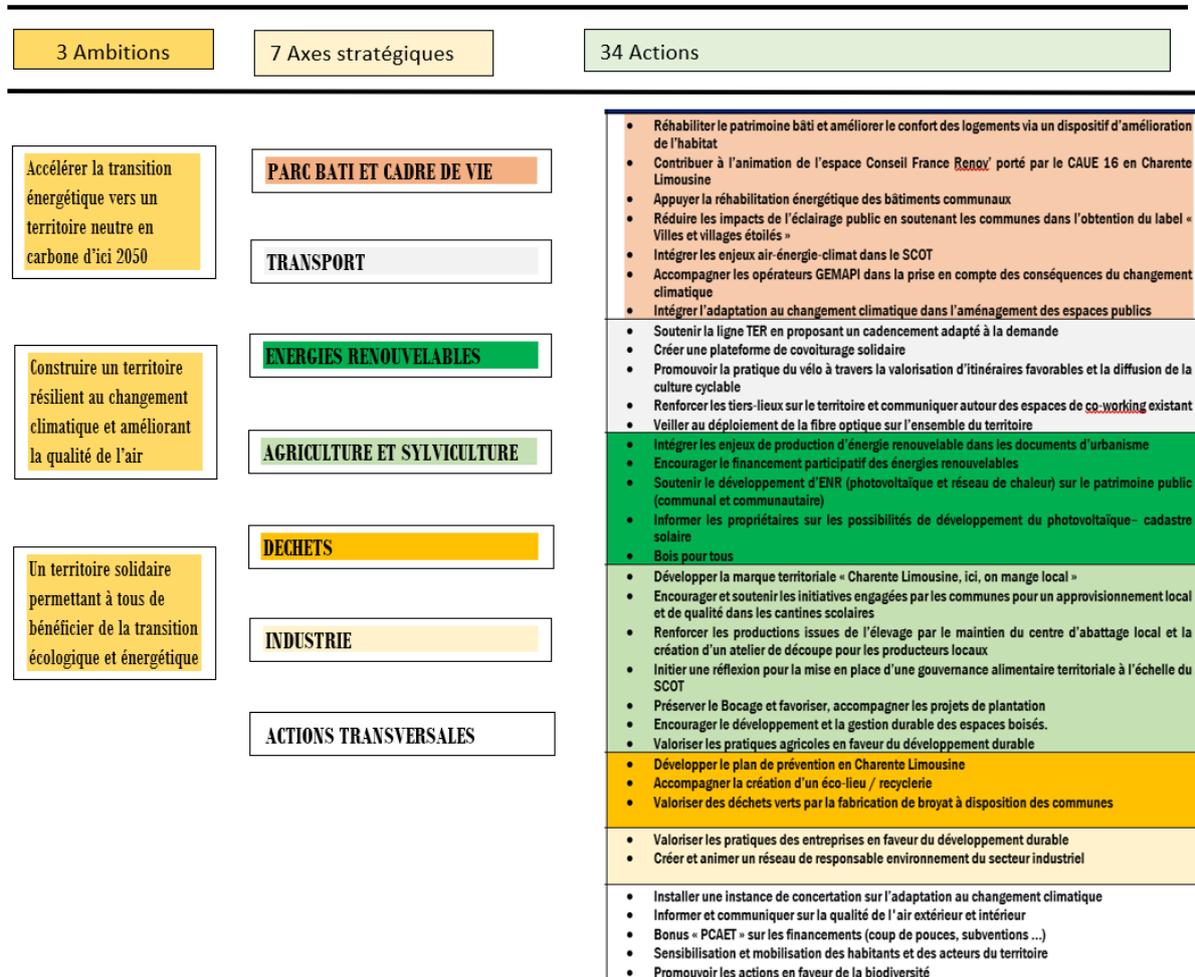
Un temps de travail avec des élus communautaires dans différents groupes thématiques qui n'a malheureusement pas pu se tenir en raison de la pandémie sanitaire du coronavirus. L'élaboration d'une première ébauche de plan d'actions a alors été conduit par échanges itératifs entre les services qui ont pu prendre attache auprès de différents acteurs du territoire, les vice-présidents en charge de l'animation de la commission Aménagement et Développement durable, cette même commission et le bureau communautaire.

Un temps de travail réunissant la commission d'aménagement et développement durable et un comité technique. Le but de cette concertation était de privilégier des échanges et des débats thématiques ayant pour but de questionner la visée politique, de définir les ambitions du territoire en matière de transition énergétique et écologique.

- En amont à la concertation, le comité technique a été chargé de réaliser toutes les consultations nécessaires auprès de plusieurs acteurs et partenaires du territoire pour mobiliser des ressources et des avis quand nécessaire sur les différents axes thématiques préalablement définis par les élus du territoire. Cette étape a permis à l'équipe technique d'interagir avec la plupart des acteurs du territoire et d'établir un profil complet du territoire sur les thématiques qui l'intéressent.
- Un atelier de prospective a été animé par l'équipe technique avec la commission aménagement et développement durable missionnée par le conseil communautaire pour valider la stratégie territoriale (indicateurs chiffrés) et ambitions. Cet atelier a permis de faire émerger le volet opérationnel du PCAET en lien avec les orientations stratégiques proposées par les élus. Il a aussi permis d'échanger sur les scénarios proposés et sur l'articulation des propositions issues de la concertation avec la stratégie.
- Enfin, le conseil communautaire a pris connaissance des travaux conjoints de la commission d'aménagement et développement durable et du comité technique puis a validé les objectifs thématiques, ainsi que le projet de plan d'actions associé pour les atteindre.

### 3.1 Structuration de la stratégie

La communauté de communes de Charente Limousine pour sa politique Climat-Air-Energie aux horizons 2030 et 2050 traduit trois (3) ambitions. Ces ambitions sont elles-mêmes déclinées en sept axes autour desquelles s'articule un programme d'actions décrivant les plans ou projets qui sont ou seront mis en œuvre par la Communauté de Communes de Charente Limousine et différents acteurs du territoire au cours de la période 2022-2028.



## 4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (EES)

### 4.1 Démarche globale

L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 mentionnent le PCAET comme plan soumis à évaluation environnementale des plans et programmes. Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets et incidences attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire.

Réalisée en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'EES vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par la CCCL dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation. Elle permet également d'éclairer sur les choix qui ont permis d'aboutir au PCAET. Tout au long de l'élaboration du PCAET, l'environnement a donc été considéré par l'intermédiaire de l'EES afin d'assurer la cohérence des stratégies et actions territoriales avec les enjeux environnementaux, sanitaires, patrimoniaux et naturels du territoire.

### 4.2 Articulation et cohérence du PCAET avec les autres plans/schémas/programmes

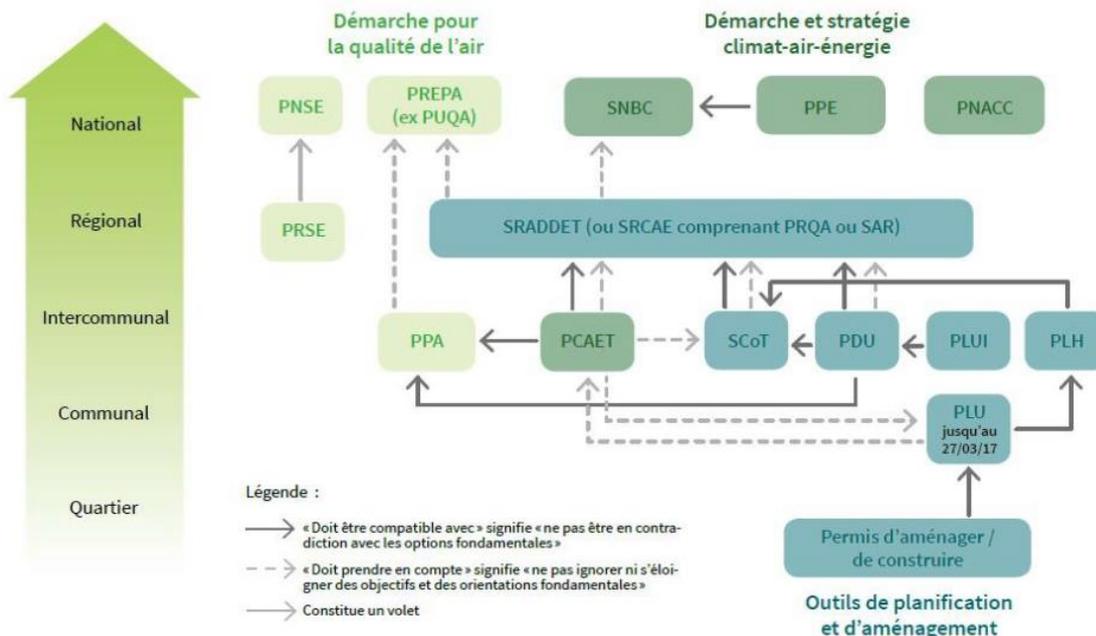
Le PCAET s'intègre dans une démarche plus large de prise en compte des enjeux de la transition énergétique et écologique. Il s'articule avec de nombreux documents supra-territoriaux et territoriaux. Pour expliciter l'articulation sur le territoire de la CCCL, deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte. 'Être compatible avec' signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales » alors que 'Prendre en compte' signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Le PCAET de la CCCL prend en compte la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Si ce n'est pas le cas, le PCAET décrit comment ses objectifs et priorités s'articulent avec eux. Il prend également en compte les objectifs de plusieurs autres documents stratégiques et dans certains cas, il se limite à être compatible avec certains documents :

- il doit à la fois prendre en compte et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Nouvelle Aquitaine ;
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) devrait être pris en compte mais, étant en cours d'élaboration entre la Communauté de Communes de Charente Limousine, la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et la Communauté de Communes Ouest-Limousin, il n'a pas été retenu et ;
- il doit également prendre en compte les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) : le PLUi du Confolentais approuvé par le Conseil Communautaire en date du 9 mars 2020 qui concerne les 25 communes au nord du territoire.

Le PCAET s'articule dans un sens global avec beaucoup plus de documents selon chaque territoire. Les relations entre ces différents outils de planification restent les notions de « compatibilité » et de « prise en compte » (Cf. fig. 2).

Figure 2: Schéma global de l'articulation du PCAET avec outils de planification



Source : ADEME

#### 4.2.1 L'articulation des objectifs stratégiques

La stratégie territoriale de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables est la déclinaison des objectifs fixés aux échelles régionale et nationale.

##### 4.2.1.1 La Stratégie Nationale Bas Carbone :

La Stratégie Nationale Bas-Carbone fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France :

- -40% des émissions totales en 2030 (par rapport à 1990) ;
- la neutralité carbone à l'horizon 2050 par rapport à 2012 ;
- réduire de 16,5% la consommation d'énergie finale à l'horizon 2028 par rapport à sa valeur en 2012 et ;
- porter la part des énergies renouvelables à plus de 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2028.

##### 4.2.1.2 La Loi de Transition Énergétique :

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) précise les ambitions de la France :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
- réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à l'année de référence 2012 et ;
- porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030 sachant que les données provisoires de l'AREC en 2020 indiquent 26,6%.

#### 4.2.1.3 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :

La Région Nouvelle-Aquitaine a fixé le cap des engagements régionaux pour répondre aux enjeux climat-air-énergie :

- réduction de 20% en 2020, 45% en 2030 et de 75% en 2050 des émissions de gaz à effet de serre en région Nouvelle-Aquitaine par rapport à sa valeur en 2010 ;
- réduire de 30% la consommation d'énergie finale en région Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030 par rapport à sa valeur en 2010 et ;
- porter la part des énergies renouvelables en région Nouvelle-Aquitaine à plus de 50% de la consommation d'énergie finale en 2030 et 100% en 2050

La Région s'engage également pour la réduction de la pollution atmosphérique et l'adaptation au changement climatique.

#### 4.2.1.4 La stratégie territoriale de la Communauté de Communes de Charente Limousine

La stratégie territoriale de la CCCL définit des trajectoires qu'elle a retenu au sujet de la réduction des GES, de la consommation d'énergies et de la production des énergies renouvelables (Cf. tableau 1).

Tableau 1 : Articulation stratégique du PCAET avec les objectifs chiffrés

	Réduction de GES	Consommation d'énergies	Energies renouvelables
PCAET CCCL	-38% de ses émissions totales en 2028 par rapport à 2015	-16% des consommations énergétiques finales d'ici 2028 par rapport à celles de 2015	35% de la consommation énergétique finale en 2028
	-46% de ses émissions totales en 2030 par rapport à 2015	-19% des consommations énergétiques finales d'ici 2030 par rapport à celles de 2015	38% de la consommation énergétique finale en 2030
	Neutralité carbone en 2050	-40% des consommations énergétiques finales d'ici 2050 par rapport à celles de 2015	Plus de 70% de la consommation énergétique finale en 2050

L'analyse comparée des objectifs chiffrés de la SNBC, du SRADDET et de la CCCL est un moyen qui permet de justifier la bonne articulation des objectifs chiffrés du PCAET. Elle est faite aux horizons 2030 et 2050 sur la réduction de GES, la consommation d'énergies et la production d'énergies renouvelables.

La stratégie territoriale de la CCCL respecte aussi bien la SNBC que le SRADDET dans son ambition de réduction des GES aux horizons 2030 et 2050. La stratégie locale permettra de baisser de 46% les GES en 2030 par rapport à 2015. Elle est compatible avec les objectifs de la SNBC (-40%) et du SRADDET (-45%). Le PCAET affiche également un objectif ambitieux de réduction des émissions à l'horizon 2050 dans le respect de la SNBC et du SRADDET. La trajectoire locale de la CCCL reste cohérente avec la SNBC en termes de Consommation d'énergies et de production d'énergies renouvelables. Toutefois, elle ne porte pas au même niveau ses ambitions en termes de consommation d'énergies et de production d'énergies renouvelables que le SRADDET de la Nouvelle Aquitaine.

En termes de réduction de polluants atmosphériques, la stratégie locale de réduction des polluants rejoint les orientations du plan PREPA qui cadre bien avec la durée du PCAET de la CCCL. Ces orientations ont été déclinées à l'horizon 2028 pour la CCCL.

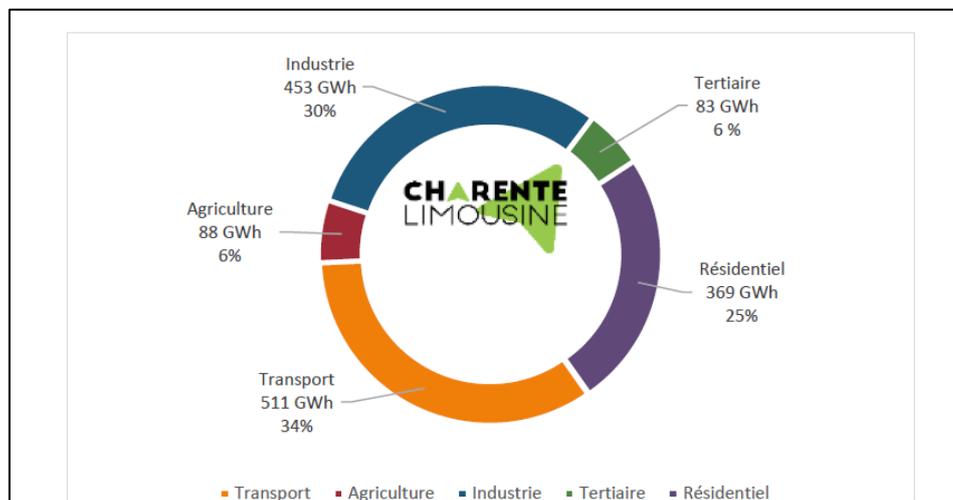
## 5 DIAGNOSTIC PCAET

Le diagnostic PCAET de la CCCL a été établi en 2020 sur la base des données fournies par l'AREC (Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat). Elle représente la principale source qui alimente les propos et les données présentées dans ce point bien qu'elle-même, a exploité différentes sources d'informations pour regrouper des bases de données et des informations mis à la disposition de la CCCL.

### 5.1 Des consommations marquées par le transport, l'industrie, le résidentiel

Sur le volet consommation d'énergies, la Communauté de Communes de Charente Limousine importe 1 255 GWh, ce qui représente plus de 82% de la consommation finale qui s'élève à 1 504 GWh. Cela représente également une consommation moyenne sur l'année de 22,3 MWh pour un logement, soit largement plus que la moyenne annuelle d'un logement du département (19,4 MWh). Ce chiffre est également supérieur à la consommation moyenne annuelle d'un logement en région Nouvelle-Aquitaine qui est de 17,9 MWh. L'analyse portée sur les consommations d'énergie révèle que les trois secteurs les plus consommateurs en énergie sont : le transport (34%), l'industriel (30%) et le secteur résidentiel (25%) (Cf. fig.3).

Figure 3 : Bilan des consommations d'énergie par secteur et par source d'énergie



Source : AREC

### 5.2 Les émissions de gaz à effet de serre, à l'origine du changement climatique

Le changement climatique est un phénomène global provoqué par une augmentation trop importante de la concentration dans l'atmosphère des Gaz à Effet de Serre (GES) liée à des activités humaines. Les trois principaux GES, représentant plus de 95 % des émissions, sont le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). Trois autres GES sont réglementés par le protocole de Kyoto 9 : il s'agit de trois gaz fluorés (le chlorofluorocarbone (CFC), l'hydrofluorocarbone (HFC), l'hexafluorure de Soufre (SF<sub>6</sub>).

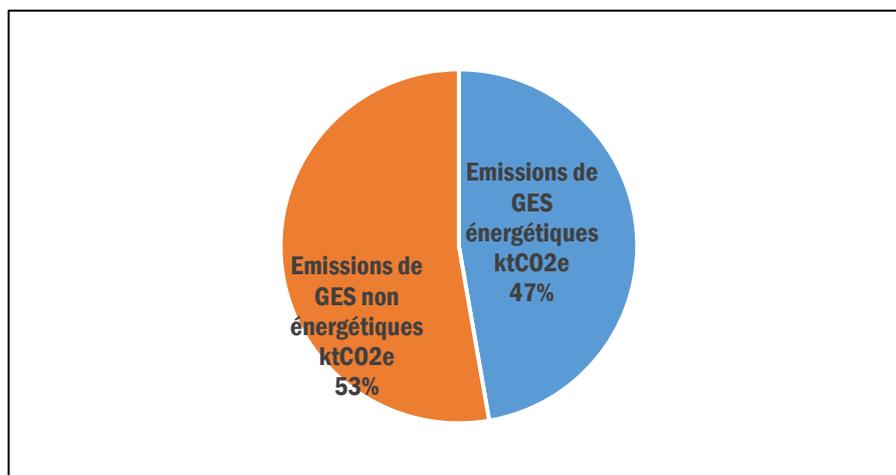
Ces gaz à effet de serre proviennent essentiellement de la consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Les autres sources d'émission de GES sont liées à l'agriculture (protoxyde d'azote, lié à l'utilisation des engrais azotés, méthane provenant de l'élevage de ruminants), au traitement des déchets, aux procédés industriels et à l'utilisation de gaz fluorés et de solvants.

### 5.3 Des émissions de gaz à effet de serre portées par les secteurs agricole, du transport et de l'industrie

En 2019, sur le territoire de la CCCL, les émissions de GES ont été estimées à 675 Kt eq.CO<sub>2</sub>, soit environ 1,38% des émissions régionales. Ce pourcentage d'émissions ne se révèle pas cohérent avec le poids de la population de la CCCL au niveau régional (0,6% de la population régionale).

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont d'origine énergétique et non énergétique. En effet, plus de la moitié des émissions (non énergétique) sont du méthane et le reste du dioxyde de carbone, principalement dues à la combustion d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel).

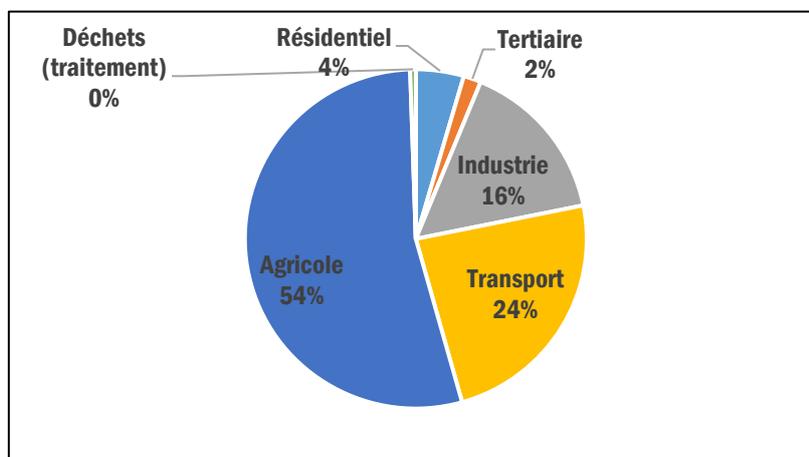
Figure 4 : part des émissions GES énergétiques et non énergétiques



(source : AREC, 2019)

54% des GES proviennent essentiellement de l'agriculture (fermentation entérique des ruminants, gestion des déjections animales et épandage des champs). Les autres secteurs émetteurs sont le transport (24%) et l'industrie (16%), le résidentiel (4%), le tertiaire (2%) et les déchets sensiblement nuls.

Figure 5 : répartition des émissions GES par secteur



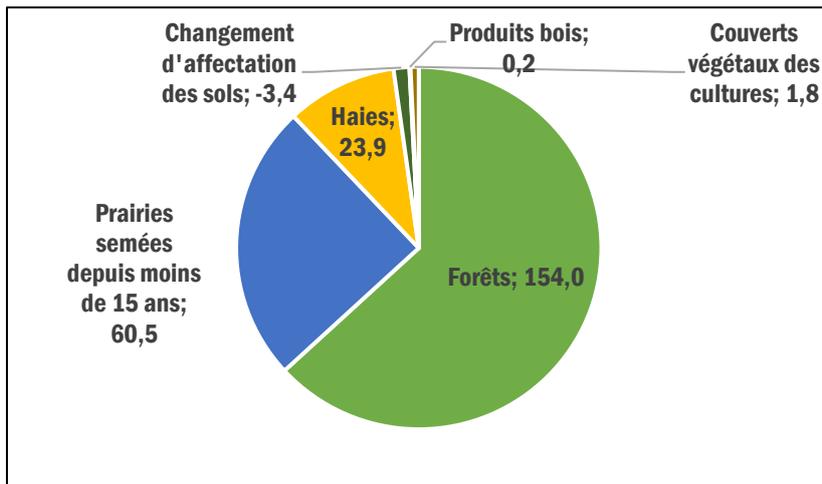
(source : AREC, 2019)

#### 5.4 Potentiel de séquestration des gaz à effet de serre

Le carbone est également stocké ou émis via les modifications (ou changements d'affectation des sols) réalisées dans les puits de carbone : océan, sols et biomasse aérienne (forêt, prairies, zones humides, cultures...)

Sur le territoire de la CCCL, le stock total de carbone séquestré au sein des différents types de réservoirs (sols, litière, biomasse vivante : aérienne et racinaire) est estimé à 237 kt eq.CO<sub>2</sub>.

Figure 6 : Potentiel de stockage de carbone sur la CCCL en kt eq CO<sup>2</sup>/an



Les forêts sont le premier puits de carbone du territoire (63 % du stock global), suivi par les prairies semées depuis moins de 15 ans (25 %) et les haies (10%). La capacité de stockage des forêts étant plus élevée que celle des surfaces agricoles, elles sont à préserver et à valoriser.

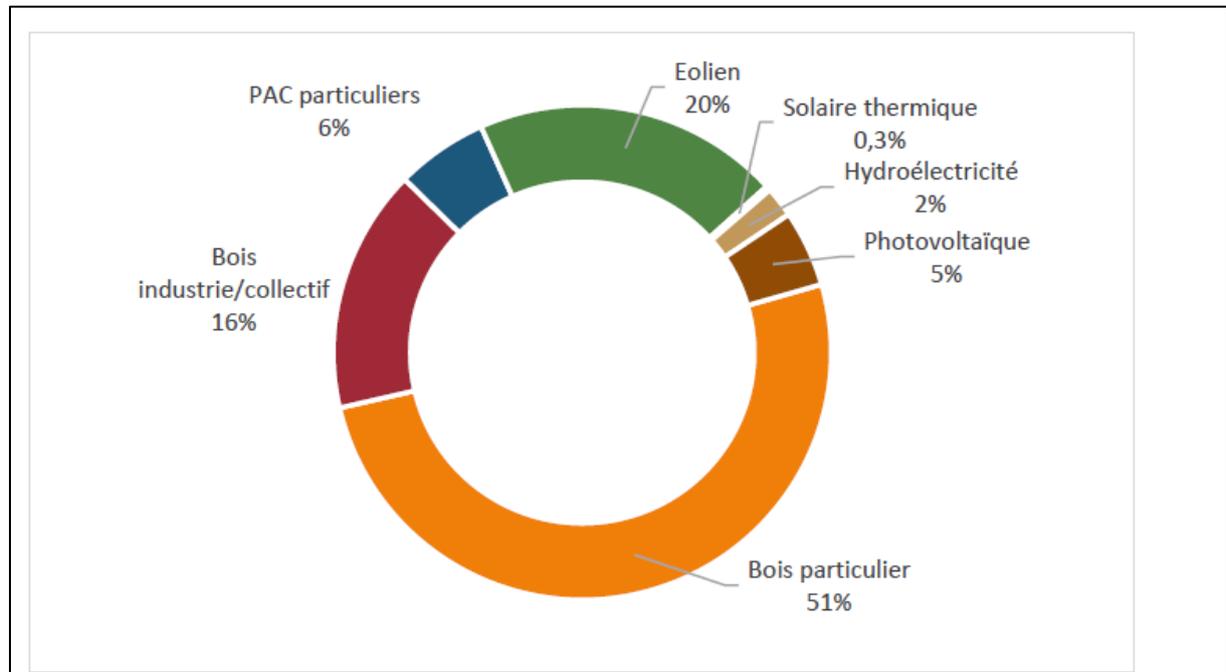
Par ailleurs, on note un déstockage de carbone de (1%) expliqué par le changement d'affectation des sols.

(source : AREC, 2019)

## 5.5 La production des EnR en Charente limousine

La production d'énergies renouvelables sur la CCCL représente 268 GWh soit 20,3% de la consommation finale. La production d'énergies renouvelables est répartie entre la biomasse thermique (67%), l'éolien (20%), pompes à chaleur (6%), le photovoltaïque (5%), l'hydroélectricité (2%) et le solaire thermique qui est inférieur à 1%. L'analyse portée sur les types d'énergie renouvelables montre que la biomasse thermique est plus représentée sur le territoire très en dessus des énergies éoliens et photovoltaïques. Cette prédominance de la biomasse thermique s'explique par la place du chauffage au bois dans le secteur résidentiel en Charente Limousine.

Figure 7 : Répartition de la production énergétique renouvelable



Source : AREC, 2019

## 5.6 Synthèse sur la qualité de l'air

La communauté de communes Charente Limousine représente 10% de la population de la Charente et 1% de celle de la Nouvelle-Aquitaine. Les émissions de polluant par habitant du territoire Charente Limousine sont toutes supérieures à celles du département et de la région, excepté pour celles des Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM). Elles s'expliquent en partie par une faible densité de population sur le territoire (25 hab/km<sup>2</sup>), contre 59 hab/km<sup>2</sup> pour la Charente et 70 hab/km<sup>2</sup> pour la Nouvelle-Aquitaine, qui participe à augmenter le ratio émissions par habitant. Les émissions par habitants d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) de la communauté de communes sont 3 fois plus élevées que celles du département et de la région, associées aux activités agricoles très présentes sur le territoire. En revanche, les émissions par habitant de la communauté de communes sont cependant plus faibles pour les COVNM que celles du département en raison de la forte présence de l'industrie agro-alimentaire dans l'ouest de la Charente (production d'alcools) responsable d'importants rejets de COVNM.

Les émissions de polluants de la communauté de communes représentent entre 5 et 31% des émissions départementales selon le type de polluants. Ces émissions ont un impact non négligeable sur la qualité de l'air du territoire et la santé humaine.

Tableau 2: tableau synthèse des émissions de la CCCL à l'échelle départementale

Polluant	(%) des émissions de polluants à l'échelle départementale	Principaux secteurs émetteurs
Oxydes d'azote (NOx)	12	Transport routier, industrie, agriculture et résidentiel
Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	16	Résidentiel, agriculture, industrie et transport routier
Particules en suspension (PM <sub>10</sub> )	15	
COVNM	5	Résidentiel et industriel
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	13	Industriel et résidentiel
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	31	Agricole

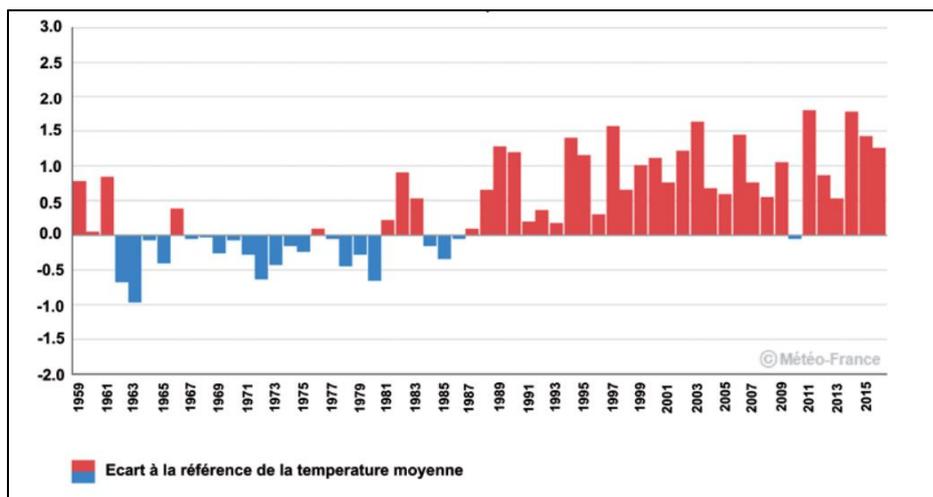
Source : Atmo-NA, 2020

## 5.7 La vulnérabilité au changement climatique

### 5.7.1.1 Evolution attendue du climat

Les observations de température disponibles depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle indiquent que le climat de la Nouvelle-Aquitaine s'est déjà réchauffé d'environ +1,4 °C (+1,0 °C à +1,8 °C) au cours de la période 1959-2016 (Cf. fig. 9).

Figure 8 : Évolution de la température moyenne annuelle sur la Nouvelle-Aquitaine au cours de la période 1959-2016



Source : METEO-FRANCE

Plusieurs points de vigilances aux enjeux climatiques ont été identifiés si aucune action n'est menée pour atténuer et anticiper l'évolution climatique. Selon les chercheurs qui ont réalisé plusieurs simulations, basées sur les travaux du GIEC (Groupe d'experts international sur l'évolution du climat), sur l'évolution climatique potentielle de la région Nouvelle-Aquitaine, indépendamment du scénario d'émissions, à l'horizon 2050, le réchauffement en Nouvelle-Aquitaine pourrait atteindre environ 1 degré par rapport à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, soit un réchauffement deux fois plus rapide qu'au siècle dernier. Mais à l'horizon 2100, le réchauffement pourrait être jusqu'à 3 fois plus rapide avec le scénario du « laisser-faire » (RCP8.5) comparé au scénario le plus optimiste (RCP2.6). Cela se traduit par une augmentation du nombre de jours de fortes chaleurs suivant le même facteur.

Les sécheresses agricoles seraient aussi beaucoup plus sévères avec le scénario RCP8.5 avec des conditions moyennes d'humidité du sol à la fin de ce siècle correspondant aux extrêmes les plus secs de la période actuelle. Avec le réchauffement, on s'attend aussi à une augmentation des extrêmes de pluies de quelques pour cents par degré de réchauffement supplémentaire. Par contre, en l'état actuel des connaissances, les simulations du climat futur de la Nouvelle-Aquitaine ne montrent pas d'évolution importante du risque de vents forts.

D'après cette tendance, pour un changement de 2 degrés à l'échelle globale, le sud de l'Europe subirait un réchauffement plus important, de près de 2,5 degrés, plus particulièrement en été. Cette conclusion est valable pour la Nouvelle-Aquitaine. Ce qui induirait :

- Une hausse des températures et avec des périodes de fortes chaleurs en été, apparaissant dès 2050 allant jusqu'à +5°C des moyennes saisonnières en 2080 ;
- une pluviométrie réduite de 10 à 25% selon les zones du territoire d'ici 2080 ;
- Des sécheresses plus présentes et plus longues notamment en zones montagneuses ;
- Une augmentation de la fréquence d'aléas climatiques.

#### 5.7.1.2 La ressource en eau

La tendance des prélèvements est à la baisse mais des problèmes persistent en période estivale sur certaines parties du territoire. La coïncidence des étiages (période de plus basse eau des rivières et des nappes) avec l'importance des besoins en eau (irrigation agricole et usages domestiques en particulier) peuvent susciter des problèmes structurels (déficit chronique de la quantité d'eau). Tout ceci étant dû à un ensemble de facteurs dont :

- la décroissance globale des précipitations, surtout en période estivale et beaucoup moins nette en hiver, où se dessine toutefois une tendance à une concentration des précipitations hivernales ;
- l'augmentation de l'évapotranspiration, assortie d'un assèchement des sols ;

- un signal marqué du changement climatique plus robuste sur l'évolution de la température que sur celle des précipitations ;
- Les études menées sur la Charente confirment bien ces tendances : augmentation du cumul annuel d'évapotranspiration de l'ordre de 200 mm sur 40 ans.

Les tendances actuelles d'évolution des débits des cours d'eau en Nouvelle-Aquitaine révèlent :

- une baisse des moyennes annuelles des débits de la quasi-totalité des cours d'eau notamment pour la Vienne, la Charente et la Sèvre ;
- peu d'évolution nette concernant les phases de crue, tant pour leurs intensités que leurs fréquences ;
- des étiages plus sévères en intensité et en durée.

Sous l'effet de l'augmentation de la température de l'eau de nombreux processus naturels physico-chimiques et biologiques seront pour certains légèrement, voire significativement, augmentés et/ou accélérés (solubilité des micropolluants organiques et minéraux, réactions d'hydrolyse, photolyse, désorption, complexation, biodégradation, coagulation, sédimentation), ou diminués et/ou ralentis pour d'autres (sorption, solubilité des gaz,...)

### 5.7.1.3 Agriculture et sylviculture

#### Culture végétale

Sur le territoire de Charente-Limousine, la réduction des précipitations annuelles et l'augmentation des épisodes de sécheresses risquent d'impacter le secteur agricole. La vulnérabilité du secteur agricole devrait s'accroître durant les prochaines années. Les effets attendus sur les cultures seraient :

- le décalage des périodes de productions ;
- la tendance à l'augmentation de l'étendue des sécheresses agricoles à l'échelle du territoire ;
- la diminution de la quantité d'eau dans le sol superficiel (de 6 à 7 % depuis 1959) ;
- la modification du cycle de croissance et l'évolution des rendements ;
- la sensibilité des cultures, et l'impact sur la qualité de la production ;
- le bouleversement des dates de floraisons ;
- la perturbation du calendrier dans l'année ;
- la baisse considérable des productions végétales pour l'alimentation des animaux ;
- le développement des pathogènes ;
- la vulnérabilité des variétés cultivées ;
- une vulnérabilité plus marquée des cultures céréalières et fourragères à l'Ouest du territoire de Charente-Limousine.

Le territoire de Charente-Limousine étant très rural et largement composé de maison individuelle avec jardin, les productions individuelles seront également touchées par le changement climatique.

#### L'élevage

Tout comme pour les productions maraichères ou céréalières, l'augmentation des températures annuelles moyennes pourraient induire une baisse de productivités des exploitations d'élevages. Le stress thermique pourrait induire chez les animaux une augmentation des maladies parasitaires, eux même potentiellement favorisées par l'augmentation moyenne des températures. Cela affecterait directement la santé des animaux et par conséquent la productivité des exploitations. Les animaux tel que les bovins pourraient restés dans les pâturages plus longtemps grâce aux températures plus douces sur l'année. L'été sera cependant plus dur à surmonter pour les animaux dont la consommation en eau va croître considérablement pendant les vagues de chaleurs, favorisant les restrictions d'eau associées pendant ces périodes. La surmortalité de l'élevage par coup de chaud, également dans des bâtiments agricoles non adaptés est à prévoir. De plus, la dépendance de l'élevage vis-à-vis des productions végétales pour l'alimentation des animaux portera probablement atteinte à la durabilité des exploitations d'élevage.

#### 5.7.1.4 La sylviculture / Forêt

La modification rapide des conditions climatiques ne permettra pas aux espèces de s'adapter ainsi, les besoins en eau de la forêt ne pourront plus être satisfaits ce qui entrainera un amoindrissement de la diversité des espèces affaiblissant fortement cet écosystème. Les arbres fruitiers et pousses de fleurs se verront également impactés par un risque de gel plus important.

#### 5.7.1.5 Industrie

L'impact prévu sur la réduction des précipitations et l'augmentation des périodes de sécheresses sur l'approvisionnement en eau pourra entrainer un certain conflit entre usagers et les activités des industries du territoire.

#### 5.7.1.6 Tourisme

L'attractivité du territoire pourrait considérablement baissée et le patrimoine culturel proche des zones sensibles pourraient devenir inaccessibles ou disparaître dans des intempéries extrêmes. Certaines activités pourraient également être retirées dans l'offre touristique en raison des risques encourus.

#### 5.7.1.7 Administration et services

L'augmentation de la température et des périodes de fortes chaleurs estivales impactera la demande en climatisation, la chaîne du froid et le bon fonctionnement des outils informatiques. Les risques naturels seront potentiellement accrus notamment face aux inondations (et mouvement de terrain). L'augmentation des aléas climatiques pourra entrainer une hausse des prix d'assurances.

#### 5.7.1.8 Transport

Les infrastructures seront exposées aux risques naturels (inondations, mouvements de terrain) et pourront être impactées par l'augmentation des températures et la pluviométrie notamment sur la durabilité des matériaux.

#### 5.7.1.9 Biodiversité et les écosystèmes (qualité des milieux naturels)

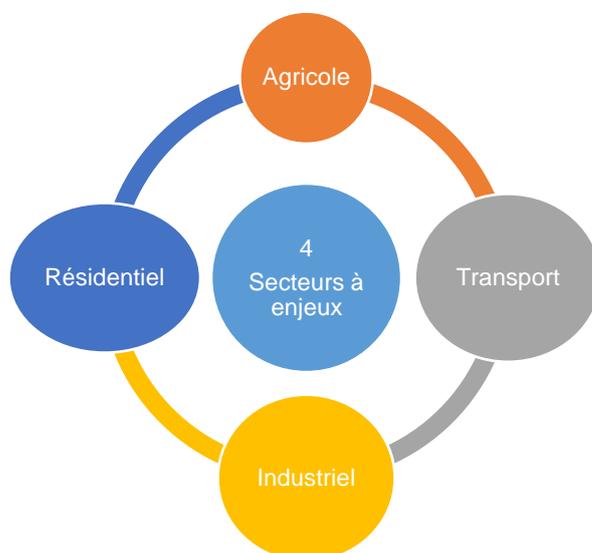
Avec la réduction des précipitations, de nombreuses espèces faunistiques et floristiques locales se verront menacées et pourront laisser place au développement d'espèces invasives plus résistantes, affaiblissant la biodiversité.

#### 5.7.1.10 Santé humaine

Etant un territoire avec prédominance de personnes âgées, la hausse des températures et les périodes de canicules vont avoir des conséquences sur la santé et le bien-être de la population durant la période estivale.

Sur la base de cet état des lieux, les principaux secteurs à enjeux ont été identifiés pour faciliter les leviers à mobiliser sur le territoire (Cf. fig. 9).

Figure 9 : Principaux secteurs à enjeu sur le territoire



## 6 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement, pièce importante de l'évaluation environnementale, permet d'identifier les enjeux environnementaux du territoire sur la base d'un état des lieux, afin de s'assurer que le plan ou programme évite ou réduise les incidences négatives sur celui-ci. Pour les identifier et faciliter l'analyse, l'état initial de l'environnement propose d'engager une lecture transversale en abordant 4 thèmes majeurs suivants :

1. Le milieu physique qui a décrit et analysé les éléments structurants le territoire comme le relief, les sols, le réseaux hydrographique ;
2. Milieux naturels et biodiversité : ces descriptions et analyses se sont intéressées aux milieux bocagers, aux espaces forestiers, aux zones humides et aquatiques, aux milieux inventoriés et réglementés de la CCCL (ZNIEFF, sites Natura 2000 et les TVB) ;
3. Le patrimoine paysager, culturel, architectural et archéologique ;
4. Le milieu humain dont la description et l'analyse ont porté sur la santé et qualité de l'air, les activités humaines, les sites pollués, nuisances et risques naturels et technologiques.

Chacune de ces quatre entrées a été analysée au moyen de la matrice AFOM révélant les Atouts, Forces, Opportunités et Menaces. Cette matrice a ensuite servi de base à l'identification des enjeux environnementaux.

### 6.1 Le milieu physique

Localisé au Nord-est du département de la Charente, le territoire de la communauté de communes de Charente Limousine se trouve au carrefour des départements de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Dordogne. La Charente Limousine bénéficie d'un environnement et d'un cadre de vie préservés et authentiques, et d'une identité bien distincte au sein de la Charente.

Géographiquement, elle est structurée autour de deux vallées, la Vienne et la Charente, ainsi que leurs nombreux affluents qui constituent un réseau hydrographique très dense caractéristique des zones de tête de bassin. La présence de l'eau structure des paysages riches et variés marqués par les prairies et le bocage. Au-delà de ces éléments communs à l'ensemble du territoire, on observe des paysages de terres froides sur le socle granitique à l'est et de terres chaudes sur le bassin sédimentaire à l'ouest. Le maillage bocager constitue un véritable atout environnemental pour le territoire (corridor écologique, protection des sols, épuration des eaux de surface, luttés contre les inondations en aval...) mais également un enjeu patrimonial et identitaire fort pour les acteurs locaux. Le territoire est impacté par les évolutions climatiques liées à la concentration et à l'augmentation des gaz à effet de serres provenant principalement des secteurs agricoles, du transport et de l'industrie.

#### 6.1.1 Synthèse AFOM et enjeux environnementaux

Synthèse actuelle (atouts/faiblesses)		Tendances (opportunités/menaces)	
-	Un climat qui a déjà évolué depuis plusieurs années, dont les conséquences commencent à apparaître sur le territoire et les écosystèmes	↓	Un dérèglement climatique qui se poursuit et des impacts qui s'intensifient
-	Un secteur agricole fortement émetteur et qui subit en les conséquences de multiples manières	↓	Une tendance à s'aggraver
-	Les secteurs du transport et de l'industrie fortement émetteurs et consommateur de ressources fossiles	↓	Tendance à s'aggraver

-	Un risque croissant d'artificialisation à prévenir	+	Taux d'artificialisation en deçà de la moyenne en Nouvelle-Aquitaine
+	Prise en compte des enjeux dans les politiques publiques et par la société	↗	Augmentation de la prise en compte du changement climatique dans toutes les politiques de développement (agriculture, industrie, transport, urbanisme, gestion de l'eau, etc.)
+/-	Une connaissance sur le phénomène climatique. Mais quelques incertitudes toujours présentes sur les conséquences à plus ou moins long terme	↗	Augmentation des connaissances sur le phénomène climatique à l'échelle locale et internationale (causes et conséquences) et de la prise de conscience du public.

<b>Enjeux environnementaux</b>	
La lutte contre le changement climatique, par la baisse des émissions de gaz à effet de serre et le bon fonctionnement des puits de carbone ;	
L'adaptation du territoire au changement climatique.	
L'artificialisation des sols	

## 6.2 Milieu naturel et biodiversité

Le territoire de la Communauté de Communes de Charente-Limousine est marqué par une richesse environnementale mise en avant par la présence des zones Natura 2000, de nombreux espaces naturels reconnus d'intérêt écologique, qui figurent dans les inventaires du patrimoine naturel des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique). Les espaces naturels concernent pour la plus grande partie d'entre eux des espaces forestiers, des milieux bocagers, des zones humides et des milieux aquatiques.

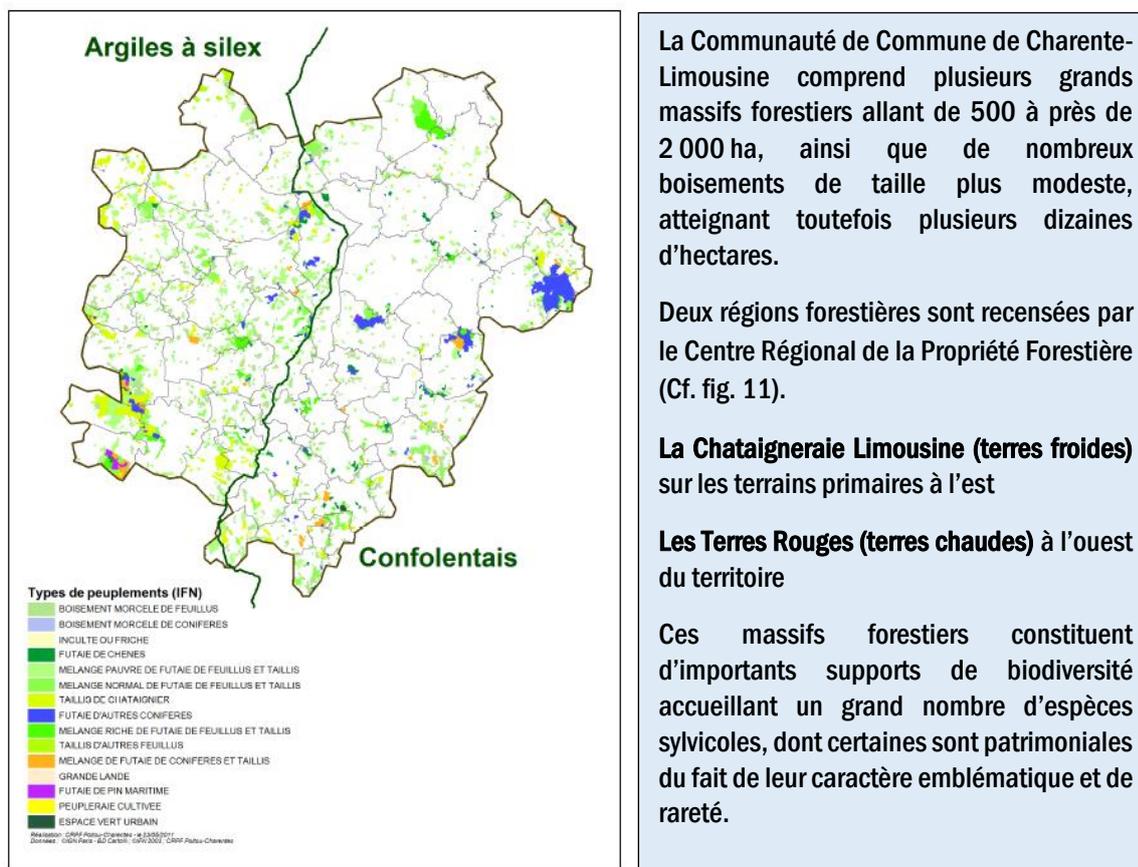
Figure 10 : milieu bocager



Le bocage est la structure végétale dominante sur l'ensemble des plateaux de la Charente Limousine (Cf. fig. 10). Le terme de bocage désigne un type de paysage agricole, résultant des évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale.

Source : Charte paysagère du pays de Charente Limousine, 2011

Figure 11 : Occupation forestière de la CCCL



La Communauté de Commune de Charente-Limousine comprend plusieurs grands massifs forestiers allant de 500 à près de 2 000 ha, ainsi que de nombreux boisements de taille plus modeste, atteignant toutefois plusieurs dizaines d'hectares.

Deux régions forestières sont recensées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (Cf. fig. 11).

**La Chataigneraie Limousine (terres froides)** sur les terrains primaires à l'est

**Les Terres Rouges (terres chaudes)** à l'ouest du territoire

Ces massifs forestiers constituent d'importants supports de biodiversité accueillant un grand nombre d'espèces sylvicoles, dont certaines sont patrimoniales du fait de leur caractère emblématique et de rareté.

Source : Stratégie locale de développement forestier et bocager du pays de la Charente, 2011

### Milieux humides et aquatiques

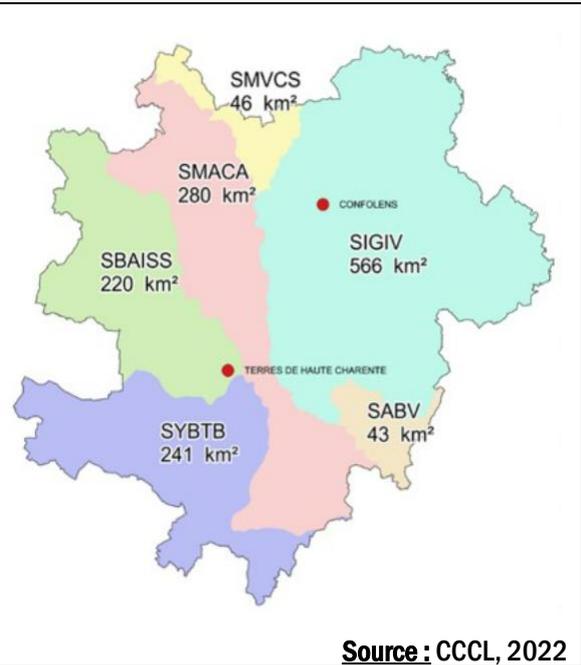
Le territoire de la Communauté de Communes de Charente-Limousine est découpé en deux régions hydrographiques : la Loire de la Vienne (comprise) à la Maine (non-comprise) et la Charente. Au sein de ces deux régions hydrographiques, deux bassins versants concernent le territoire : Adour-Garonne et Loire-Bretagne (Cf. fig. 12). C'est un territoire qui présente en tête de bassin le Clain et le fleuve Charente puis la Vienne médiane. Le réseau hydrographique est un ensemble de 46 cours d'eau représentant 1400 km linéaires. Les zones humides potentielles sur le territoire représentent 21567 ha avec 2 PPRI et 10 AZI. On note également 3 barrages sur le territoire respectivement à St Germain, Lavaud et Mas Chaban, ces 2 derniers soutenant particulièrement l'étiage de la Charente et les besoins en irrigation. La vallée de l'Issoire est un site Natura 2000 et la plage de la Guerlie représente une zone de baignade. Le découpage administratif est tel que deux agences de l'eau administrent le territoire sur la base de deux SDAGE (Loire Bretagne et Adour-Garonne). Deux EPTB sont actifs sur le territoire : Vienne et Charente et la compétence GEMAPI est mise en œuvre en partenariat avec 6 syndicats de bassin (Cf. fig. 13)

Figure 12 : Cartographie des schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de Poitou-Charentes



Source : SIGES Poitou-Charentes-Limousin, 2022

Figure 13 : Syndicats de bassins intervenant sur le territoire de la CCCL



Source : CCCL, 2022

### 6.2.1 Les milieux inventoriés et réglementés remarquables de la cccl

La Communauté de Communes de Charente Limousine dispose de sites naturels ordinaires nombreux contribuant à la richesse biologique et aux fonctionnalités écologiques du territoire. Le territoire dispose également de sites naturels remarquables locaux, nationaux et internationaux qui sont pour certains inventoriés ou protégés pour leurs caractéristiques écologiques uniques. Ainsi, parmi les sites inventoriés, sont identifiés :

- 3 zones Natura 2000
  1. Vallée de l'Issoire
  2. Combourg
  3. Vallée de la Tardoire (en limite sud du territoire de CCCL)
- 2 sites classés
  1. Vallée de l'issoire
  2. Tilleuil de Sully
- 3 sites inscrits
  1. Falaise granitique
  2. Plan d'eau de la vienne
  3. Le Cratère de la météorite
- 28 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I
- 2 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II

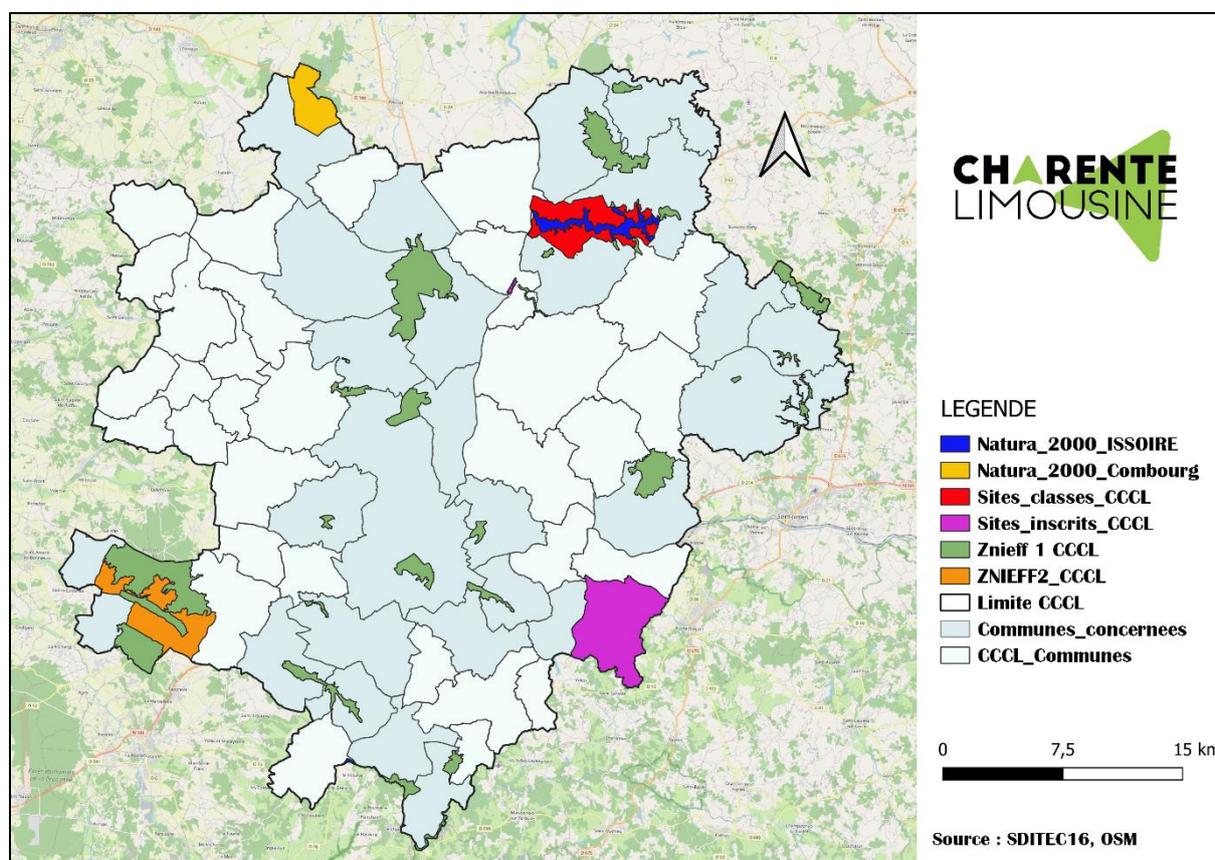
#### 6.2.1.1 Récapitulatif sur les ZNIEFF présents sur le territoire

TYPE D'INVENTAIRE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHARENTE-LIMOUSINE	
	EX CONFOLENTAIS	EX HAUTE CHARENTE
(2) ZNIEFF de type II	RÉGION DE PRESSAC, ÉTANG DE COMBOURG	Complexe forêt de Bel-Air, forêt de Quatre-Vaux, vallée de la Bonnieure (N° 05960000)

(28) ZNIEFF de type I	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ÉTANG DU BESSON ET DE LA BOUCHERIE</li> <li>▪ BOIS DES SIGNES</li> <li>▪ LANDE DU PETIT CHÊNE</li> <li>▪ VALLÉE DU GOIRE</li> <li>▪ ÉTANG DES SÈCHES</li> <li>▪ VALLÉE DE L'ISSOIRE</li> <li>▪ FORÊT DE MONETTE</li> <li>▪ ÉTANGS DE CHEZ GRECARD</li> <li>▪ LA LANDE DE LA BORDERIE, BUTTE FROCHET</li> <li>▪ ÉTANG DE LA NEGADE</li> <li>▪ PRAIRIE DU BREUIL</li> <li>▪ LA VIEILLE MORTE</li> <li>▪ GROTTES DU GROSBOT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etang de Brigueuil (N° 00000026)</li> <li>▪ Vallée du Rivallon (N° 00000028)</li> <li>▪ Etangs de la forêt de Brigueuil (N° 00000044)</li> <li>▪ Coteau du Chatelars (N° 00000084)</li> <li>▪ Forêts de Chasseneuil et de Bel-Air (N° 05960412)</li> <li>▪ Etang de Nieul (N° 00000413)</li> <li>▪ Vallée de la Bonniere (N° 05960470)</li> <li>▪ Vallée de la Charente à Saint-Quentin (N° 00000472)</li> <li>▪ Forêt de Quatre-Vaux (N° 05960501)</li> <li>▪ Landes du petit chêne (N° 00000558)</li> <li>▪ La Garenne (N° 00000571)</li> <li>▪ Bois de Braquet (N° 00000750)</li> <li>▪ Forêt d'Etagnac (N° 00000753)</li> <li>▪ Vallée de la Séguinie (N° 00000758)</li> <li>▪ Prairies et tourbière des Broussilles (Identifiant national : 540030013)</li> </ul>

Ces différents espaces naturels remarquables de la Communauté de Communes de Charente Limousine touchent directement 27 communes sur les 58 qu'elle compte (Cf. fig. 14).

Figure 14 : les milieux inventoriés et réglementés remarquables de la CCCL

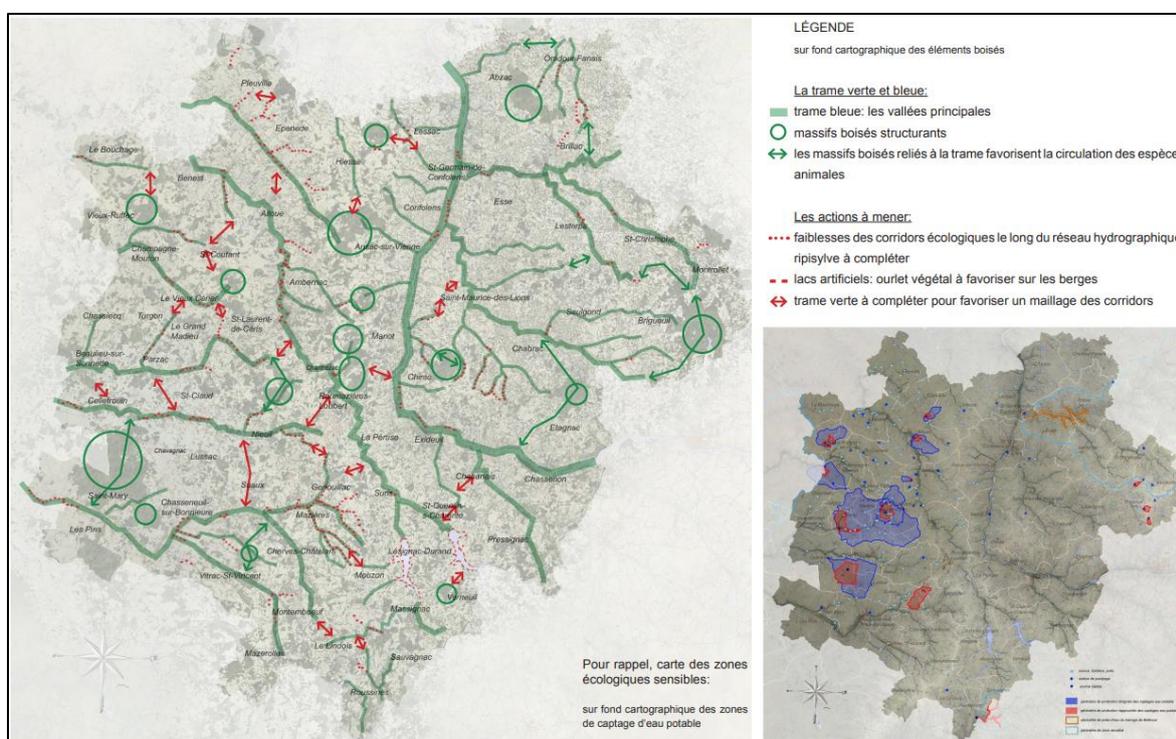


- La trame verte et bleu de la CCCL

« La Trame Verte et Bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient » (ADEUS, 2022).

L'identification de la trame verte et bleue (Cf. fig. 15) de la CdC de la Charente-Limousine a été réalisée en se basant sur le SRCE Poitou-Charentes, ainsi que l'ensemble des connaissances sur le patrimoine naturel du territoire, présentées dans les chapitres qui précèdent.

Figure 15 : Trame verte et bleu de la CCCL



### 6.3 Paysage et patrimoine culturel, architectural et archéologique

Le paysage s'articule autour d'aspects géographiques et historiques. Elle est à la fois composée de paysages urbains, ruraux, agricoles, des eaux et forestiers. L'intercommunalité est influencée par les vallées de la Vienne et de la Charente.

Le territoire de la CCCL dispose d'un patrimoine très riche. Celui présent sur les 26 communes du nord (initialement CdC du Confolentais) a fait l'objet d'un inventaire réalisé conjointement par la CdC et le service régional de l'inventaire de Poitou-Charentes. Les résultats de cet inventaire sont particulièrement denses. On dénombre environ 6 000 dossiers documentaires d'édifices et d'œuvres et 25 000 illustrations. La partie nord du territoire (ex-Confolentais) est labellisée Pays d'Art et d'Histoire depuis Novembre 2008. Dans le cadre du renouvellement de la convention du label, la CCCL travaille à l'extension du Pays d'art et d'histoire sur l'ensemble de son territoire.

### 6.3.1 Synthèse AFOM et enjeux environnementaux

Synthèse actuelle (atouts/faiblesses)		Tendances (opportunités/menaces)	
+	Un réseau hydrographique dense	↘	Des étiages sévères notamment au sein du bassin versant de la Charente
-	Une pression importante liée aux nitrates et pesticides sur plusieurs masses d'eau souterraines	↘	La plupart des masses d'eau souterraines disposent d'un état qualitatif soit mauvais, médiocre ou moyen.
+	La majorité des masses d'eau souterraines disposent d'un état quantitatif bon	↗	Tendance à l'amélioration
+	Importante consommation d'eau potable non quantifiée et consommations de service trop importante	↘	Tendance à s'aggraver
+	Trois unités de distribution non conformes par rapport aux limites de qualité	↘	Un état global des masses d'eau superficielles moyen à bon
-	Plusieurs unités de distribution non conformes par rapport aux références de qualité		Un état écologique moyen à bon sur la majeure partie des masses d'eau superficielles
+	La mise en œuvre d'outils de gestion de la ressource en eau	↗	Tendance à l'amélioration de la protection des ressources en eau
+/-	Des prélèvements pour la production d'eau potable stables	=	Une tendance presque constante
+	Omniprésence de l'eau sur le territoire	↘	Taux élevé d'évapotranspiration
+	Présence de réserves d'eau de lacs pour le maintien de l'étiage	↘	Perte conséquente des eaux par évapotranspiration
+	Réseau hydrographique dense	↘	Fort impact des plans d'eau sur le réseau hydrographique du territoire
+	Amélioration de la qualité des eaux des affluents de la Vienne sur le territoire	↗	Amélioration des eaux de la Vienne en amont
+	Bon état quantitatif global des masses d'eau	↘	Deux masses d'eau présentant un mauvais état quantitatif
-	Etat chimique des eaux souterraines nécessitant plus d'entretien	↘	Mauvaises pratiques agricoles en tête de bassin
+	Un patrimoine naturel remarquable caractérisé par une mosaïque de milieux diversifiés : forêts, prairies, bocages, cours d'eau, lacs etc.	↘	Artificialisation sols et la fragmentation des habitats
-	Plusieurs espèces vulnérables et en danger sur le territoire	↘	Des pressions qui ne montrent pas de diminution et que le changement climatique intensifie davantage

-	Une grande diversité d'habitats impactée par les activités anthropiques et les pollutions	↘	Perte des habitats et des axes de migration majeurs pour la faune
+/-	Une connaissance des continuités écologiques, via la TVB à approfondir sur le territoire	↗	Une TVB à inscrire dans le SCoT en cours d'élaboration qui devra être prise en compte par les politiques locales d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
-	De nombreux éléments fragmentant le territoire et les continuités écologiques (routes, espaces urbanisés, obstacles à l'écoulement des cours d'eau, extension de l'agriculture)		
+	Un réseau hydrographique doté d'une richesse patrimoniale forte	↘	Des menaces importantes en termes de qualité des eaux, d'hydromorphologie et de régime hydrologique, comme le soulignent les données de l'ETPB Vienne
-	La présence avérée de nombreuses espèces exotiques envahissantes	↘	Une dynamique de colonisation par certaines espèces qui s'avère très difficile à maîtriser
+	Une superficie importante d'espaces naturels protégés	↗	Valorisation du patrimoine naturel et appropriation par les acteurs locaux de son intérêt pour la qualité du cadre de vie des habitants (et des touristes)
+	Présence de paysages naturels, agricoles et urbains emblématiques et de qualité	+	Développement d'une offre touristique sur le territoire
+	Présence d'un patrimoine architectural et culturel remarquable	↘	Développement d'une économie qui pourrait dégrader les paysages (entrées de ville, grands axes routiers, zones d'activités, etc.).
+	Un nombre important de sites et immeubles protégés du fait de leur richesse patrimoniale	+	Des protections qui participent au maintien et à l'intégrité du patrimoine
+	Label pays d'art et d'histoire sur le territoire	+	Un label en extension sur l'ensemble des communes
+	Un paysage qui favorise la mobilité douce	+	Développement de l'écotourisme
-	De vaste paysage convoité pour le développement des EnR	+	Encadrer le développement des EnR par les documents d'urbanisme et de planification

### Enjeux environnementaux

- La préservation et la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines pour garantir les usages liés à l'eau notamment l'alimentation en eau potable
- La lutte contre les sources de pollution de la ressource en eau
- La maîtrise des consommations et prélèvements garantissant les débits estivaux des cours d'eau et ainsi, la préservation des écosystèmes et des usages

- Préserver et remettre en bon état les milieux naturels et continuités écologiques
- Accroître et restaurer les puits à carbone fragmentés et/ou détruits par l'affectation des terres
- Préserver et limiter la modification des unités paysagères du territoire
- Préservation de la qualité et la diversité des paysages et patrimoines
- Concilier les enjeux paysagers avec le développement des EnR

## 6.4 Milieu humain

La dynamique démographique du territoire s'inscrit dans une longue trajectoire de décroissance (1968-2014) à l'image des territoires ruraux métropolitains jusqu'au début des années 2000. Mais contrairement à certains qui ont réussi à regagner de la population, le nombre d'habitants s'est stabilisé en Charente Limousine entre 1999 et 2009 puis repart à la baisse entre 2009 et 2014. Ce constat traduit une attractivité du territoire qui peine à s'installer. La Charente Limousine fait partie de la moitié des territoires ruraux les plus vieillissants dans la moyenne des territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine. Les ménages de Charente Limousine ont en moyenne des revenus modestes, avec un revenu médian inférieur à la moyenne du département.

Le territoire est structuré autour de trois pôles principaux : Chasseneuil, Confolens et Terres-de-Haute-Charente et de cinq pôles secondaires (Chabonais, Montembœuf, Champagne-Mouton, Brigueuil, Saint-Claud) animant des bassins de vie ruraux. Le reste des communes du territoire détient un profil beaucoup plus rural.

Le tissu économique de la Charente Limousine est, à l'image de celui des territoires ruraux, composé de petites entreprises. Outre ces entreprises, on note :

- une agriculture essentiellement orientée vers l'élevage de qualité ;
- de nombreuses activités de loisirs et touristiques ;
- un territoire ne comportant pas beaucoup de sites et sols pollués ;
- un territoire qui enregistre beaucoup de demande pour le développement des EnR ;
- une problématique de la qualité de l'air à l'origine du classement de 3 communes sensibles sur le territoire ;
- la collecte et le traitement des déchets a été délégué au syndicat mixte « CALITOM ».

Le territoire de Charente-Limousine se caractérise donc par un risque faible, mais présent notamment pour le risque sismique. Parmi les autres risques naturels, le risque d'inondation concerne très largement le territoire. De façon moins important, est présent le risque de mouvement de terrain. Le risque de feux de forêt existe uniquement sur la commune de Pleuville à l'extrémité Nord de la communauté de communes. Parallèlement, il existe un fort risque technologique lié à une rupture de barrage (Mas Chaban ou Vassivière) ou d'accidents de transports de matières dangereuses.

### 6.4.1 Synthèse AFOM et enjeux environnementaux

Synthèse actuelle (atouts/faiblesses)		Tendances (opportunités/menaces)	
-	Sur-représentativité de la classe vieillissante	↘	Population en régression
+	Bonne qualité de l'air	↗	Absence des épisodes de pollution depuis 2019 Même si des valeurs cibles de l'OMS en termes de concentrations de certains polluants parfois dépassées
-	Quatre secteurs fortement émetteurs et dégradant la qualité de l'air (Agricole, Transport, Industriel et Résidentiel)	↘	Augmentation des émissions polluantes
			Risque de développement des affections respiratoires
			Le classement de plusieurs communes en « zone sensible » pour la qualité de l'air (Chassenon, Etagnac, Terres de Haute-Charente)
			Polluants caractéristiques des quatre secteurs : NH3, PM10 et 2,5, SO2 et COVNM
+	Peu de pollution sonore sur le territoire	↗	Un territoire globalement situé en zone calme malgré la présence de voies bruyantes (RN 141, RD 951, RD 948)
+	Une connaissance et un suivi globalement bien développé sur la qualité de l'air	↗	Une forte prise en main de ces enjeux à tous les niveaux
-	Des facteurs environnementaux (qualité de l'air, bruit, espèces allergisantes) qui peuvent être l'origine de la dégradation de la santé sur certaines communes	↘	Des facteurs qui s'intensifient, notamment avec le changement climatique (pics de pollution de l'air, prolifération d'espèces nuisibles, etc.)
-	Une production de DMA importante	↘	Tendance à l'augmentation de la quantité de déchets produits
+	Importante quantité de déchets recyclable et valorisable	↗	Projet de création d'une recyclerie et multiplication des applications de déchets valorisables
+	Un service de qualité en matière de déchets	↗	Incitation à la prévention et à la valorisation
+	Une démarche « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » avec un Contrat d'Objectif Territorial porté par Calitom	↗	Des démarches qui devraient permettre la progression de l'économie circulaire, la valorisation des DMA et la réduction des gisements
-	Un risque d'inondation touchant l'intégralité des communes du territoire	↘	Une potentielle augmentation du risque (fréquence et intensité), en lien avec le changement climatique
-	Un risque de feu de forêt présent	↘	Un risque qui devrait s'amplifier sous l'effet du changement climatique et du développement de l'urbanisation

-	Un aléa retrait/gonflement des argiles moyen dans certains secteurs du territoire		Le changement climatique est susceptible d'aggraver le risque retrait-gonflement des argiles
+	De nombreuses actions mises en place pour la réduction du risque inondation (PPRI, PGRI/SLGRI, PAPI, etc.)		Une anticipation sur les risques potentiels du territoire
-	Un risque de transport de matières dangereuses sur tout le territoire		Un risque identifié mais qui reste maîtrisé par les clauses réglementaires
+	Des risques technologiques globalement bien maîtrisés (PPI, autorité de contrôle, etc.)	/	
+	Peu de sites et sols pollués, ou potentiellement pollués...		Des sites connus qui font l'objet de surveillance et de traitement si nécessaire

Enjeux environnementaux	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection de la santé humaine</li> <li>▪ Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES</li> <li>▪ Développement des connaissances sur les liens santé-environnement</li> <li>▪ Prévention et valorisation des déchets</li> <li>▪ Protection des personnes et des biens</li> </ul>	

## 6.5 Synthèse de l'état initial de l'environnement

L'état initial dynamique de l'environnement est une composante à part de l'EES. C'est l'un des livrables attendus dans le rapport de l'EES qui fait le portrait environnemental du territoire. Il permet d'identifier tous les enjeux environnementaux présents sur le territoire (Cf. tableau 3).

Tableau 3: Enjeux environnementaux sur le territoire de la CCCL

Thématiques	Enjeux environnementaux
Climat et changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La lutte contre le changement climatique, par la baisse des émissions de gaz à effet de serre et le bon fonctionnement des puits de carbone ;</li> <li>▪ L'adaptation du territoire au changement climatique</li> </ul>
Ressources énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La diminution des consommations énergétiques</li> <li>▪ La diminution de la dépendance énergétique du territoire envers les ressources fossiles</li> </ul>
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La protection de la santé humaine</li> <li>▪ La réduction des émissions de polluants atmosphériques</li> </ul>

Eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La préservation et la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines pour garantir les usages liés à l'eau notamment l'alimentation en eau potable La lutte contre les sources de pollution de la ressource en eau</li> <li>▪ La maîtrise des consommations et prélèvements garantissant les débits estivaux des cours d'eau et ainsi, la préservation des écosystèmes et des usages</li> <li>▪ La protection de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable.</li> </ul>
Patrimoine naturel et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La préservation et la remise en bon état des milieux naturels et continuités écologiques</li> <li>▪ Le développement et la restauration des puits à carbone fragmentés et/ou détruits par les modes d'affectation des terres</li> </ul>
Sols et sous-sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'artificialisation (Changement d'affectation des sols)</li> </ul>
Risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La protection des personnes et des biens</li> </ul>
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La prévention et la valorisation des déchets</li> </ul>
Santé humaines et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réduction des facteurs environnementaux défavorables à la santé humaine</li> <li>▪ Le développement des connaissances sur les liens santé-environnement</li> </ul>

## 6.6 Synthèse des enjeux environnementaux du territoire

Sur la base de l'état des lieux des différentes thématiques environnementales présentées dans le tableau 7 et de l'analyse de leurs liens potentiels avec la mise en œuvre du PCAET, dix-sept grands enjeux environnementaux liés à la mise en œuvre du PCAET se dégagent. L'analyse de la hiérarchisation des enjeux sur la base de la cotation des critères retenus révèle que le territoire fait face à des enjeux de niveau varié mais davantage majeur qu'important et modéré.

Majeur	Important	Modéré
La lutte contre le changement climatique	Protection de la santé humaine	La diminution des pressions pesant sur l'état qualitatif et quantitatif des eaux
L'adaptation du territoire au changement climatique.	Poursuivre la réduction des émissions de polluants atmosphériques	La protection de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable.
Diminution des consommations énergétiques	Préserver et remettre en bon état les milieux naturels et continuités écologiques	
Diminution de la dépendance énergétique du territoire envers les ressources fossiles	Changement d'affectation des sols	
Accroître et restaurer les puits à carbone fragmentés et/ou détruits par les modes affectation des terres	Protection des personnes et des biens	
Préserver et limiter la modification des unités paysagères du territoire	Développement des connaissances sur les liens santé-environnement	
Accroître et restaurer les puits à carbone		
Prévention et valorisation des déchets		
Réduction des facteurs environnementaux		

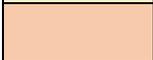
## 7 INCIDENCES DU PROGRAMME D'ACTION DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

Sans être présenté de façon exhaustive, l'ensemble des actions constituant le programme d'action a été croisé avec les thématiques de l'environnement et plus spécifiquement avec les enjeux identifiés dans chacune d'elles.

Le résultat de l'analyse est restitué sous forme d'une matrice d'incidences qui précise les impacts potentiels de chaque action sur les enjeux environnementaux identifiés. Pour chaque domaine et enjeu environnemental, l'analyse des incidences s'est appuyée sur l'état initial de la situation du territoire en matière d'environnement. Les effets escomptables du PCAET susceptibles d'avoir des incidences pour l'enjeu considéré ont ensuite été examinés.

Les critères qui servent de base à la qualification des effets probables de chaque action sont de six ordre (Cf. tableau 11).

Tableau 4 : Légende basée sur les critères de l'EES

Symbole	Qualification des effets probables par symbole
	Effet probable sur l'enjeu considéré comme très positif
	Effet probable sur l'enjeu considéré comme positif
	Effet probable neutre
	Effet probable sur l'enjeu considéré comme incertain, positif ou négatif (pourra dépendre de facteurs précis de mise en œuvre de l'action ou du contenu précis d'autres plans et programme). En cas de possibilité d'effet probable négatif, on parlera de risque.
	Point de vigilance
	Effet probable sur l'enjeu considéré comme très négatif

		Changement climatique		Energie		Qualité de l' air		Eau		Milieu naturel et biodiversité		Paysage et patrimoine		Sols et sous-sols		Risques naturels et technologiques		Déchets		Santé humaine et nuisances	
		Lutte contre le changement climatique		Diminution des consommations énergétiques		Poursuivre la réduction des émissions de polluants		Diminution des pressions pesant sur l' état qualitatif et quantitatif des eaux		Préserver et remettre en état les milieux naturels		Préserver et limiter la modification des unités paysagères				Protection des personnes et des biens		Prévention et valorisation des déchets		Réduction des facteurs environnementaux défavorables	
		L' adaptation au changement climatique		Diminution de la dépendance énergétique		Protection de la santé humaine		Protection de la ressource destinée à l' AEP		Accroître et restaurer les puits à carbone										Développement des connaissances sur les liens santé-environnement	
<b>Ambition 1 : Accélérer la transition énergétique vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050</b>																					
BAT01	Rehabiliter le bâti et améliorer le confort des logements																				
BAT03	Appuyer la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux																				
BAT04	Réduire les impacts de l'éclairage public en soutenant les communes dans l'obtention du label « Villes et villages étoilés »																				
BAT05	Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans le SCOT																				
TR02	Créer une plateforme de covoiturage solidaire																				
TR03	Promouvoir la pratique du vélo à travers la valorisation d'itinéraires favorables et la diffusion de la culture cyclable																				
TR04	Renforcer les tiers-lieux sur le territoire et communiquer autour des espaces de co-working existant																				
ENR01	Intégrer les enjeux de production d'énergie renouvelable dans les documents d'urbanisme																				
ENR02	Encourager le financement participatif des énergies renouvelables																				
ENR03	Soutenir le développement d'ENR (photovoltaïque et réseau de chaleur) sur le patrimoine public (communal et communautaire)																				
ENR04	Informier les propriétaires sur les possibilités de développement du photovoltaïque - cadastre solaire																				
ENR05	Bois pour tous																				
ENR06	Favoriser l'installation de centrale photovoltaïque au sol sur site dégradé																				
<b>Ambition 2 : Construire un territoire résilient au changement climatique et améliorant la qualité de l'air</b>																					
AGR01	Développer la marque territoriale « Charente Limousine, ici, on mange local »																				
AGR02	Encourager et soutenir les initiatives engagées par les communes pour un approvisionnement local et de qualité dans les cantines scolaires																				
AGR03	Renforcer les productions issues de l'élevage par le maintien du centre d'abattage local et la création d'un atelier de découpe pour les producteurs locaux																				
AGR04	Initier une réflexion pour la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale à l'échelle du SCOT																				
AGR05	Préserver le bocage et favoriser, accompagner les projets de plantation																				
AGR06	Sylviculture : Encourager les plans de gestion durables et développer les espaces boisés.																				
AGR07	Valoriser les pratiques agricoles en faveur du développement durable																				
DE01	Développer le plan de prévention en Charente Limousine																				
DE02	Accompagner la création d'un éco-lieu / recycleur																				
DE03	Valoriser des déchets verts par la fabrication de broyat à disposition des communes																				
AT01	Installer une instance de concertation sur l'adaptation au changement climatique																				



Pour le développement des énergies renouvelables, en plus des critères environnementaux qui devront être pris en compte pour le choix d'implantation de ces sites, les emplacements qui accueilleront ces énergies seront prioritairement les bâtiments communaux, les logements après études cadastre solaire et certaines zones au sols compatibles avec les documents d'urbanisme. Par ailleurs, aucun parc éolien ou photovoltaïque ne pourra se développer au sein des sites Natura 2000 ou à proximité au point de perturber et menacer l'écosystème.

## 7.2 Mesures Eviter, Reduire ou Compenser (ERC) assorties de l'analyse des incidences du programme d'actions

N°	Action	Mesures ERC
1	BAT01 et 03	<p>Mesures pour ÉVITER l'impact : Le CAUE 16 sera mis à contribution afin de veiller à favoriser des bâtiments qui s'insèrent harmonieusement dans la trame paysagère et architecturale.</p> <p>Mesures pour RÉDUIRE l'impact : Un cadre de réduction des déchets de chantier devra être inclus dans les marchés confiés aux entreprises intervenants sur les réhabilitations thermiques de bâtiment public. Une charte pourra être proposée pour les particuliers engageant des rénovations.</p> <p>Mesures pour RÉDUIRE l'impact : Il sera mis en place des dispositifs inclusifs de la montée en compétences des copropriétés, syndicats, associations, d'usagers, et de la pédagogie lors des rénovations énergétiques.</p>
2	BAT04	<p>Mesures pour RÉDUIRE l'impact : les retours de la consultation publique seront analysés pour optimiser la mise en œuvre de cette action au regard du point de vigilance.</p>
3	TR02 et 03	<p>Mesures pour ÉVITER l'impact des infrastructures cyclables, des aires de covoiturages et d'un réseau de point : optimiser les infrastructures urbaines déjà existantes (places, parking) pour limiter l'étalement urbain.</p> <p>Mesures pour RÉDUIRE l'impact des infrastructures cyclables et des aires de covoiturages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter les zones où la biodiversité est importante lors du choix de l'emplacement des aires de covoiturage.</li> <li>- Respecter la trame verte et bleue.</li> <li>- Intégrer les infrastructures cyclables dans le paysage urbain.</li> </ul>
4	TR04	<p>Mesures pour ÉVITER l'impact sur l'aménagement du territoire : optimiser le tissu et les bâtiments existants lors de l'aménagement des espaces de co-working.</p> <p>Tous les espaces de co-working devront disposer d'une charte d'exemplarité en matière de gestion de déchets et d'un règlement concret et applicable auxdits espaces.</p>
5	ENR01	<p>Mesures pour ÉVITER les incidences liées aux infrastructures EnR sur l'aménagement du territoire et la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser le tissu existant,</li> <li>- Éviter les périmètres à fort enjeu (couloirs de migration, habitats naturels, zones de nidification...),</li> <li>- Éviter les zones de nidification lors du choix de la période de réalisation des travaux.</li> </ul> <p>Mesures pour RÉDUIRE les incidences sur le paysage et le patrimoine : Veiller à l'intégration des infrastructures EnR dans le paysage.</p> <p>Mesures pour RÉDUIRE les incidences potentielles sur la biodiversité : les actions ciblant d'ores et déjà les toitures de hangars agricoles, les effets sur la biodiversité seront limités par rapport aux projets photovoltaïques au sol.</p>
6	ENR03 et 04	<p>Mesures pour RÉDUIRE les incidences potentielles sur le paysage et le patrimoine : Il est ainsi recommandé de se rapprocher du CAUE pour éviter une dégradation des espaces paysagers et patrimoniaux et d'intégrer au mieux les panneaux dans leur environnement.</p> <p>Des études techniques spécifiques devront être réalisées sur chaque bâtiment pour dimensionner les projets EnR et pour prendre toutes les précautions devant garantir la sécurité des personnes et des biens à toutes les phases de sa mise en œuvre</p> <p>L'exploitation des EnR sera subordonnée à une planification à moyen et long termes</p>
7	ENR05	<p>Toutefois, la gestion durable des forêts destinées à fournir du bois pour cette filière permet de réduire dans une certaine mesure ces impacts en s'assurant de préserver, voire de renforcer la présence forestière sur le territoire et dans la durée.</p> <p>Mesures pour ÉVITER les incidences : la filière bois doit être accompagnée et réglementée dans son évolution pour éviter une trop rapide destruction d'espaces boisés qui sont des puits de carbone et des espaces importants vis-à-vis de la biodiversité, et il est nécessaire de veiller au bon fonctionnement et suivi des systèmes de chauffage pour évaluer et s'assurer de la réduction des émissions de particules issues de la filière biomasse.</p> <p>Des outils d'information sur la qualité du bois de chauffage utilisé par les particuliers permettront de limiter le risque de mauvaise combustion dans les appareils individuels à bûches</p>
8	ENR06	<p>Prévoir de recycler les panneaux en phase de démantèlement</p>
9	AGRO3	<p>Mesures pour ÉVITER les incidences : Un assainissement adéquat doit être réalisé à l'échelle de l'atelier de découpe à construire et du centre d'abattage pour une gestion optimale et rationnelle des déchets et rejets liquides sur le site.</p> <p>Mesures pour ÉVITER l'impact des infrastructures à réaliser, il faudrait optimiser l'usage des espaces existants pour limiter l'étalement urbain.</p> <p>Mesures pour RÉDUIRE l'impact des infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter les zones où la biodiversité est importante lors du choix de l'emplacement des nouvelles infrastructures</li> <li>- Respecter la trame verte et bleue.</li> <li>- Intégrer les infrastructures dans le paysage urbain.</li> <li>- Dans le choix des équipements, privilégier les technologies très économes en consommation d'énergie.</li> <li>- Veiller scrupuleusement au port des EPI dans le centre d'abattage et dans les ateliers de coupe</li> </ul>

## 8 INDICATEURS DE SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Un dispositif de suivi est destiné à suivre, année par année, la mise en œuvre des actions du PCAET et évaluer leurs impacts sur l'air, les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que leurs effets et bénéfices sur l'environnement. Cet outil doit permettre d'aider aux décisions publiques et privées ayant un impact sur les pratiques et projets du territoire, tant pour l'utilisateur que pour la collectivité.

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, 99 indicateurs de suivi et de résultat sont retenus et intégrés directement aux fiches d'action pour permettre de rendre compte de l'application des actions, et de leurs incidences environnementales. De nouveaux indicateurs ont aussi été proposés dans le cadre de l'évaluation environnementale visant à compléter les indicateurs de suivi et de résultats du PCAET.

Indicateurs	Fréquence	Source/partenaire
Consommation d'espace naturel Consommation d'espace forestier	Annuelle	Portail de l'artificialisation des sols
Etat des masses d'eau du territoire	6 ans	Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne
Evolution des stocks de puits à carbone dans les réservoirs forestiers (tC) Evolution de la production d'énergie renouvelable produite localement	Annuelle	AREC-NA
Surface consommée par le développement des EnR Evolution de la superficie forestière Nombre de projet incluant une étude approfondie des incidences sur les sites Natura 2000 Quantité de bois utilisée dans la filière bois énergie sur le territoire (t/an) Nombre de plans d'eau effacés	Annuelle	CCCL / AREC-NA